

Mutualité de l'Indre va devenir Harmonie Indre

Châteauroux, le 16 juin 2008 – **L'Assemblée Générale de la Mutualité de l'Indre qui s'est tenue le 14 juin dernier à Déols, a entériné sa fusion avec huit autres mutuelles pour donner naissance à Harmonie Mutualité. Avec 1 400 000 personnes protégées, Harmonie Mutualité constituera l'un des tout premiers opérateurs nationaux de la complémentaire santé. Dans le cadre de cette fusion, la dénomination Mutualité de l'Indre va devenir Harmonie Indre.**

Au terme de réflexions menées conjointement, neuf mutuelles*, dont la Mutualité de l'Indre, ont décidé de se regrouper pour créer une seule mutuelle de dimension nationale : Harmonie Mutualité.

Cette fusion a été entérinée par l'Assemblée Générale de la Mutualité de l'Indre qui s'est déroulée le 14 juin dernier à Déols.

La spécificité d'Harmonie Mutualité réside dans son fonctionnement alliant étroitement dimension nationale et dimension locale.

Ainsi, dans le cadre de cette fusion, la dénomination Mutualité de l'Indre deviendra, en octobre prochain, Harmonie Indre :

- « Harmonie » exprime la dimension nationale de la nouvelle mutuelle et constitue la base de dénomination commune aux neuf mutuelles qui ont fusionné,
- « Indre » exprime l'ancrage départemental de la mutuelle et sa proximité au quotidien : réseau d'agences, centre de gestion, délégués représentant les adhérents au sein d'un territoire, engagement dans la vie locale...

En devenant l'un des tout premiers opérateurs nationaux dans le domaine de la complémentaire santé avec 1 400 000 personnes protégées, Harmonie Mutualité pourra défendre toujours mieux les intérêts de ses adhérents et promouvoir le mouvement mutualiste et ses valeurs.

Harmonie Mutualité a la volonté d'associer encore plus fortement complémentaire santé, prévoyance et services à la personne : l'objectif est d'apporter une protection complète et accessible à tous, notamment en s'appuyant sur un vaste réseau de services de soins et d'accompagnement mutualistes.

« Par sa dimension nationale, Harmonie Mutualité peut défendre au mieux les intérêts de ses adhérents. Son organisation en territoires régionaux exprime son engagement de faire vivre une véritable politique de proximité. » indique **Serge REVERDY**, Directeur de la Mutualité de l'Indre.

A propos de Mutualité de l'Indre

La Mutualité de l'Indre compte 2 agences et couvre 46 200 bénéficiaires.

Pour répondre à leurs attentes et les aider à faire face aux aléas de la vie, la Mutualité de l'Indre met en œuvre des solutions solidaires en complémentaire santé, prévoyance ou retraite.

A propos d'Harmonie Mutualité

La mutuelle Harmonie Mutualité sera issue de la fusion de neuf mutuelles* de l'Union Harmonie Mutualité et constituera l'un des tout premiers opérateurs français en matière de complémentaire santé. Harmonie Mutualité comptera 1,4 million de personnes protégées au titre de la complémentaire santé et 106 agences réparties sur 20 départements.

*Cap Mutuelle, Mutuelle du Cher, Mutualité de l'Indre, Touraine Mutualiste, Mutinter, Mutuelle Atlantique, Mutuelle de Vendée, Mutuelle de l'Anjou et Mutuelle Départementale 87.

Relations-Presses Agence Wellcom

Esthel Joubert-Gaillard / Anne-Stéphanie Noirot / Marie Réveillé

ejg@wellcom.fr / asn@wellcom.fr / mr@wellcom.fr

Tél. : 01 46 34 60 60 - Fax : 01 46 34 05 29